



CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision

60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15

✉ inscription@ozanam-lyon.fr 🌐 www.ozanamlyon.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉTUDES ENCADRÉES

Année scolaire 2026-2027

Madame et/ou Monsieur _____

Inscrit (vent) leur fille / fils _____

Après lecture, ils acceptent les clauses suivantes :

1° L'inscription est considérée comme ferme et définitive si elle est accompagnée du versement des frais d'inscription (80 €), ainsi que d'une photo d'identité et des bulletins de notes de l'élève de l'année en cours et de l'année précédente.

2° L'inscription peut être semestrielle ou mensuelle :

- ☐ **inscription semestrielle** : elle est engagée sur toute la période et peut être résiliée en cours d'année d'un semestre pour le suivant. **La demande de résiliation doit être communiquée par écrit avant le 23 janvier 2027** pour une résiliation effective à compter du 2^{ème} semestre.

Le Centre Scolaire Ozanam se réserve toutefois la possibilité de mettre un terme à l'inscription jusqu'à un mois après que l'élève inscrit a commencé à fréquenter de façon effective l'établissement dans le cas où celui-ci ne s'adapte manifestement pas au cadre pédagogique et éducatif proposé. Tout règlement déjà effectué est alors remboursé, exception faite des frais d'inscription et d'un cinquième d'un versement semestriel. Les parents peuvent également décider de mettre un terme à l'inscription dans le même délai et les mêmes conditions.

- ☐ **mensuelle** : l'inscription vaut pour le mois en cours ; elle est ensuite **reconduite tacitement sauf dénonciation avant le 23 de chaque mois** pour le mois suivant. Une facturation est transmise pour chaque période.

3° Une inscription est possible en cours de période, dans ce cas, les frais semestriels ou mensuels sont calculés au prorata de la période de présence effective de l'élève au sein de l'établissement.

4° La signature du présent dossier confirme la demande d'inscription des familles auprès du Centre Scolaire Ozanam et acceptation des conditions d'engagement énoncées en pages 1 et 2 et des modalités financières énoncées en page 7 du présent.

5° Autorisation de diffusion d'images.

Les parents autorisent l'établissement à gracieusement diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe et à tous usages les photos ou vidéos représentant leur enfant. Il ne s'agira en aucun cas d'images montrant leur enfant seul, mais uniquement en groupe ou lors d'activités. Conformément à la loi « informatique et libertés », aux règles de protection des mineurs et aux textes concernant le droit à l'image, les légendes et commentaires accompagnant les photos et vidéos ne mentionneront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les élèves ou leur famille.

Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et conservation à titre de mémoire, et pour une durée indéterminée. Le Centre Scolaire Ozanam s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne donneront lieu à aucune rémunération des élèves ou de leur famille.

La présente autorisation peut être dénoncée par simple courrier avec effet dans les trois mois suivants sa date de réception par le Centre Scolaire Ozanam.

6° Règlement général de protection contre les données.

Les informations recueillies dans le cadre du dossier d'inscription sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement et le suivi de la vie scolaire. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Aucune donnée n'est transmise à quelque organisme que ce soit, si ce n'est éventuellement à l'Association des Anciens Elèves du Centre Ozanam. Conformément à la loi « informatique et libertés » et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils pourront s'adresser à la direction de l'établissement.

7° Les familles sont informées que le Centre Scolaire Ozanam n'est pas responsable en cas de vol. Il est conseillé à chaque élève inscrit au service de soutien scolaire de ne pas amener d'objets de valeur.

Fait à _____, le _____.

Signature des parents
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'externe
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Renseignements Responsable(s)

Responsable 1	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	
Coordonnées domicile	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone domicile	
Situation familiale	
Marié(e) ☐ - Pacsé(e) ☐ - Union libre ☐ - Célibataire ☐ - Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)/Séparé(e) ☐ - En instance de divorce ou de séparation ☐	
Nombre d'enfants à charge	

Conjoint 1	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	

Autre(s) Responsable(s) disposant d'une adresse différente

Responsable 2	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	
Coordonnées domicile	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Téléphone domicile	
Situation familiale	
Marié(e) ☐ - Pacsé(e) ☐ - Union libre ☐ - Célibataire ☐ - Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)/Séparé(e) ☐ - En instance de divorce ou de séparation ☐	
Nombre d'enfants à charge	

Conjoint 2	
M. ☐ Mme ☐	Père ☐ - Mère ☐ - Tuteur - ☐ Autre :
Nom	
Prénom	
Téléphone mobile	
Téléphone professionnel	
Adresse mail	
Profession	
Société	
Ville	

Renseignements Elève

Etat civil	
Nom	
Prénom	
Autres prénoms (si utile)	
Sexe	M ☐ - F ☐
Communication	
Téléphone mobile	
Adresse mail	
Naissance	
Date	
Ville (Pays)	
Nationalité	
Scolarité 2025-2026	
Etablissement scolaire - Ville	
Classe	
Options éventuelles	-
	-
	-
	-
Scolarité 2026-2027	
Etablissement scolaire	
Classe	Redoublant ☐
Options éventuelles	-
	-
	-
	-
Inscription demandée au Centre Ozanam (frais semestriels)	
☒ Frais d'inscription : 80 €	
☒ Accès aux études encadrées : ☐ Formule semestrielle : 890 € / semestre	
☐ Formule mensuelle : 200 € / mois	
Horaires du service : ▪ lundi – mardi – jeudi : de 16h30 à 19h30 ▪ mercredi : de 14h à 19h30 ▪ vendredi : de 16h30 à 19h	
Le planning de présence des intervenants est communiqué en début d'année scolaire. Toute modification ou absence d'un intervenant sera prévenue par voie électronique dans les meilleurs délais.	
Tout élève inscrit aux études encadrées bénéficie d'une remise de 5% sur les autres prestations de soutien scolaire proposées par le Centre Scolaire Ozanam (cours particuliers, stages de révision...).	

Informations médicales

Ces informations sont données à titre confidentiel et ne seront transmises qu'au personnel encadrant.

Allergies médicamenteuses	
Allergies alimentaires *	
Autres allergies	
Traitement médical suivi	

* un dossier spécifique sera dans ce cas à remplir lors de l'arrivée de l'élève s'il prend des repas dans l'établissement .

Autorisation d'intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informé,

Je soussigné, _____,

responsable légal de l'externe (nom et prénom) _____,

autorise son transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) ou par taxi, afin que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute intervention médicale et chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant.

J'autorise également le Centre Scolaire Ozanam à transmettre aux services d'urgence les informations médicales renseignées ci-dessus.

Fait à _____, le _____.

Signature du responsable légal

Facturation et règlement des frais

Renseignez ci-dessous la date d'échéance souhaitée, et éventuellement la répartition des frais que vous demandez :

Payeur 1	
Nom – Prénom	
Prise en charge à hauteur de	%
☐ Echéance le 5 ☐ Echéance le 10 ☐ Règlement des frais semestriels en une échéance (octobre puis février) ☐ Règlement des frais semestriels en deux échéances (octobre, novembre puis février et mars) ☐ Règlement des frais semestriels en trois échéances (octobre, novembre, décembre puis février, mars et avril)	

Payeur 2	
Nom – Prénom	
Prise en charge à hauteur de	%
☐ Echéance le 5 ☐ Echéance le 10 ☐ Règlement des frais semestriels en une échéance (octobre puis février) ☐ Règlement des frais semestriels en deux échéances (octobre, novembre puis février et mars) ☐ Règlement des frais semestriels en trois échéances (octobre, novembre, décembre puis février, mars et avril)	

Sauf en cas d'inscription mensuelle, les factures sont établies par semestre et sont transmises courant septembre et janvier.

Le mode de règlement privilégié est le prélèvement bancaire. Les échéances sont établies par défaut le 5 ou selon les modalités précisées ci-dessus. Les mandats de prélèvements SEPA sont reconduits d'une année à l'autre, sauf information contraire des familles.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 25 du mois précédent l'échéance à modifier, hors procédure de mobilité bancaire un nouveau mandat SEPA doit être complété et signé.

En cas de rejet de prélèvement, les frais supportés par le Centre Scolaire Ozanam, quel qu'en soit le motif, seront strictement facturés. En cas de paiement par tout autre moyen, les frais de traitement éventuellement supportés par le Centre Scolaire Ozanam seront refacturés aux familles.

Tout retard de règlement sera signalé ; après trois relances, une procédure de recouvrement entraînera d'office la facturation de frais de contentieux s'élevant à 10% de la somme due, ainsi que de tous les autres frais engagés dans le cadre du recouvrement des frais d'études encadrées.

Les deux parents sont réputés solidaires des frais d'études encadrées de leur enfant. Ainsi, en cas de séparation, qu'elle soit actée au moment de l'inscription de l'élève ou qu'elle intervienne dans le courant de l'année scolaire, la totalité des sommes dues peut être réclamée à l'un ou l'autre des responsables, indépendamment d'une convention de répartition des frais initialement demandée au Centre Scolaire Ozanam ou établie à la suite de la séparation.

Nb : en cas de payeurs multiples, un mandat de prélèvement est à compléter par chacun.

Mandat de Prélèvement SEPA



Référence Unique du Mandat : votre RUM apparaît sur chacune de nos factures.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Immobilière de l'Ecole Ozanam à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Immobilière de l'Ecole Ozanam. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant Créancier SEPA

FR32 ZZZ 428562

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom : _____ Adresse : _____ CP – Ville : _____ Pays : _____	Association Immobilière de l'Ecole Ozanam 60 rue Vauban 69006 LYON France

Désignation du compte à débiter	
IBAN	
BIC	
Fait à _____ , le _____ .	☒ Paiement récurrent/répétitif ☐ Ponctuel Signature

Joindre un relevé d'identité bancaire au format IBAN BIC

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.